

## Demande de versement de prestations suivantes

Cf. aussi l'Aide-mémoire Prestations du MPR

\_\_\_\_\_   
 No d'entreprise (PLK)

### Auteur-e de la demande

\_\_\_\_\_   
 Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_ N° d'assurance sociale (n° AVS) \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_   
 Rue, NPA et localité

\_\_\_\_\_   
 Date de naissance \_\_\_\_\_ Nationalité \_\_\_\_\_  h  f   
 Sexe

Joignable par \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_   
 Courriel \_\_\_\_\_ Téléphone \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_   
 Employé-e auprès de (nom de l'entreprise, lieu) \_\_\_\_\_ depuis \_\_\_\_\_

Oui  Non   
 Je dispose de ma pleine capacité de travail

### Taux d'occupation

Cocher la case qui convient

Salaire brut actuel (sans le 13<sup>e</sup> salaire)

Taux d'occupation actuel : \_\_\_\_\_ %

Salaire mensuel  Salaire horaire

Saisonnier/-ère

Chômeur/-euse depuis : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_   
 Montant du salaire mensuel / horaire

### Type de versement souhaité

#### 1. Réduction du taux d'occupation et/ou changement de fonction

En accord avec mon employeur, mon taux d'occupation se réduit/change à partir du \_\_\_\_\_ (date).

a)  Réduction du taux d'occupation à désormais : \_\_\_\_\_ %

b)  Changement de fonction

Le salaire mensuel brut réduit compte tenu de a) et/ou b) s'élèvera désormais à CHF \_\_\_\_\_

#### 2. Retraite anticipée complète

D'entente avec mon employeur, je partirai à la retraite anticipée complète le \_\_\_\_\_ (date).

Mon taux d'occupation actuel de \_\_\_\_\_ % est supprimé en intégralité par l'employeur le \_\_\_\_\_ (date).

Pour ce qui concerne la LPP, cf. l'addendum « Demande de contributions d'épargne LPP ».

### Coordonnées de paiement (à indiquer uniquement en cas de changement de compte)

Versement postal \_\_\_\_\_   
 Compte postal n° \_\_\_\_\_ IBAN \_\_\_\_\_

Paiement bancaire (Suisse) \_\_\_\_\_   
 IBAN \_\_\_\_\_

Paiement bancaire (étranger) \_\_\_\_\_   
 Code BIC/Swift \_\_\_\_\_ IBAN \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_   
 Nom et adresse de la banque (pour les paiements bancaires effectués en Suisse ou à l'étranger)

---

**Documents  
à fournir**

- « Addendum : Demande de contributions LPP supplémentaires » signé par le/la salarié-e et l'employeur
- Un décompte de salaire mensuel de l'année en cours
- En cas d'incapacité de travail, en plus : décision de l'AI ou décomptes LAA/IJM
- En cas de chômage, en plus : coordonnées de la caisse de chômage / de l'ORP compétents et décompte des indemnités de chômage de l'année en cours.

---

**Déclaration  
de protection  
des données**

Le traitement des données a pour double objectif de clarifier et de fournir les prestations prévues par le contrat. Les dispositions en matière de protection des données de la Fondation MPR Enveloppe des édifices sont applicables (Déclaration de protection des données de la Fondation MPR Enveloppe des édifices : [lien<sup>1</sup>](#)). Les soussigné-e-s confirment avoir pris connaissance de ladite Déclaration de protection des données et déclarent accepter notamment le traitement de données sur la santé, le cas échéant.

---

**Confirmation  
des données**

Les personnes sousignées confirment l'exhaustivité et l'exactitude de toutes les informations fournies. Elles prennent acte que l'omission d'informations ou l'indication de données inexactes peut donner lieu à des réductions des prestations ou à des demandes de remboursement. Demeurent en outre réservées des sanctions en vertu de l'art. 22 CCT-MPR.

---

**Signatures**

\_\_\_\_\_  
Lieu, date

\_\_\_\_\_  
Signature de l'auteur-e de la demande

\_\_\_\_\_  
Timbre de l'entreprise  
et signature de l'employeur  
(pas nécessaire si l'auteur-e est au chômage)

---

**A retourner à**

Fondation MPR Enveloppe de édifices  
Oberwiesenstrasse 2  
8304 Wallisellen

N° de téléphone 044 244 41 50  
Courriels [gebaeudehuelle@vrmservices.ch](mailto:gebaeudehuelle@vrmservices.ch)  
[www.vrm-gebaeudehuelle.ch](http://www.vrm-gebaeudehuelle.ch)

<sup>1</sup> [https://vrm-gebaeudehuelle.ch/system/files/document/files/Datenschutzerklärung\\_GH\\_fr.pdf](https://vrm-gebaeudehuelle.ch/system/files/document/files/Datenschutzerklärung_GH_fr.pdf)